



Alliance Française

Bordeaux Nouvelle-Aquitaine



## CONDITIONS D'ORGANISATION DES COURS PARTICULIERS

- Les conditions, le planning et le contenu des cours particuliers doivent être validés et signés par les deux parties (AF Bordeaux et étudiant ou tiers payant) au moins deux semaines avant le début des cours.
- L'intégralité des cours doit être réglée avant le début des cours.
- Une fois les cours commencés, aucune annulation ne sera possible. Un report pourra être accordé selon les disponibilités de l'enseignant mais la direction, au regard de l'organisation des cours, se réserve le droit de refuser toute modification du planning. Aucun report ne sera accepté si la demande est faite moins de 24 heures avant le cours, hors weekend et jour férié.
- Dans les cas de force majeure (maladie, accident, ...) la direction demandera un justificatif et étudiera la réponse à apporter.
- Une feuille de présence doit être signée par l'étudiant à chaque séance de cours. Le volume d'heure effectué sera également renseigné.
- Un retard non annoncé de plus de 15 minutes entraînera l'annulation de la séance qui ne sera ni rattrapée ni remboursée.
- En cas d'absence ou de retard prévus, l'étudiant devra en informer l'Alliance par téléphone au 05 56 79 32 80. Ni la séance ni le temps de retard ne seront rattrapés.